

Recommandations des partenaires internationaux de la France :
Réordonner les stratégies de stabilisation du Sahel

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 03 FEVRIER 2021

783

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Autorités de la Transition Le temps des amateurs !



Bamako-Sénoù : Les démolitions de maisons
se poursuivront



Centre de Formation Professionnelle de Sénoù :
Une référence dans la sous-région

COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au mardi 02 février 2021



Bilan global de la situation du Covid 19



RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respecter



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Une	Autorités de la Transition : Le temps des amateurs !	P.5
Brèves	Le monde bascule : La CMA CNSP : Fallait-il attendre la pression de la CEDEAO pour sa dissolution ? Ségou : Des journalistes outillés sur la migration Pays les plus corrompus d'Afrique de l'ouest : La scandaleuse 5e place occupée par le Mali Lutte contre l'orpaillage clandestin : Wassa Ton prévoit un meeting de soutien aux autorités le 1er février prochain à Kéniéba Attaque simultanée contre les FAMA à Boulkessi et Mondoro : Une quarantaine de terroristes capturés	P.13 P.13 P.14 P.14 P.15 P.15
Actualité	Lutte contre les crimes économiques : Kenekanko, une plateforme digitale lancée Démolition de la zone aéroportuaire dite "prioritaire" : Les détenteurs de titres provisoires demandent à être indemnisés Nouvelle équipe de la Maison de la Presse : Onze chantiers, quatre grands travaux Bamako-Sénou : Les démolitions de maisons se poursuivront Centre de Formation Professionnelle de Sénou : Une référence dans la sous-région	P.16 P.17 P.18 P.20 P.21
Politique	Présidentielle 2022 : Le président élu n'aura plus deux nationalités Le Mali en état de disparition comme Etat : Les putschistes surpassent IBK Recommandations des partenaires internationaux de la France : Réordonner les stratégies de stabilisation du Sahel Réformes politiques, institutionnelles et élections : Le Consortium des OSC pour des Réformes profondes au Mali fustige et propose	P.24 P.25 P.27 P.29
Culture & société	Bibliothèque nationale du Mali : La ministre Konaré s'engage à redorer le blason de la structure	P.31
International	Tunisie : Le chef du parlement s'en prend au président sur le remaniement gouvernemental Somalie : Au moins trois morts dans une attaque revendiquée par les shebab à Mogadiscio	P.32 P.33
Sport	CHAN 2021 : Quatre prétendants pour le sacre	P.34



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



Autorités de la Transition : Le temps des amateurs !

La principale marque de fabrique de la transition en cours au Mali est sans aucun doute l'amateurisme des dirigeants qui transparait aussi bien dans leurs discours que dans les actes posés qui, le plus souvent, décrédibilisent notre pays. Ses exemples illustratifs existent dans tous les domaines.

A tout seigneur, tout honneur dit-on. Commençons donc, notre propos par le président-colonel-major Bah N'Daw qui se spécialise dans les bourdes comme s'il n'a pas de conseiller. L'épisode de sa sortie ratée d'Abidjan où il s'est vraiment lâché sans mesurer les consé-

quences de ses propos est encore présent dans tous les mémoires. Par des propos peu amènes, il avait brocardé pour ne pas dire insulté l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), la principale centrale syndicale du Mali avec laquelle le gouvernement était en négociation particulièrement difficile. Il a fallu beaucoup d'efforts de nombreux intercesseurs pour éteindre l'incendie qu'il avait allumée sans doute par inexpérience. Ses conseillers lui avaient-t-ils prudemment dit après qu'il avait trop parlé ou lui-même s'est-il juré que l'on ne l'y reprendrait plus ? Quoi qu'il en soit, en France ou il a séjourné

les 26, 27 et 28 janvier dernier, il était aux abonnés absents. Du jamais vu. Jusqu'à son arrivée sur le sol français, personne, y compris le chargé d'affaires qui fait office d'ambassadeur, ne savait quel hôtel il avait choisi pour son séjour. Pourquoi cette cachotterie qui jure avec toutes les règles protocolaires et de sécurité ? Après renseignements et recoupements, Malikilé est à même de révéler qu'il ne voulait pas subir le sort que les maliens de l'extérieur avaient réservé à IBK en début de son second mandat contesté. Ceux-ci, partout ou l'ancien président passait, manifestaient en effet devant les hôtels ou il séjournait pour exprimer tout le mal qu'il pensait de lui. Bah N'Daw pense-t-il, en quatre petits mois, avoir atteint un tel seuil d'impopularité ? Il doit peut-être avoir des éléments d'appréciation sûr pour se comporter ainsi. Mieux ou pire, il a obstinément refusé de rencontrer ses compatriotes résidents avant de



produire hier lundi, un communiqué insipide (Lire en encadré) pour expliquer son repli hermétique sur soi par la pandémie de la Covid-19 qui n'existait peut-être pas lors de ses précédentes rencontres avec la colonie malienne dans d'autres pays visités. Par ailleurs, comme il le fait quotidiennement ici au Mali, il aurait pu rencontrer les principaux leaders de la communauté dans un cadre restreint respectueux des mesures barrières.

Mais enfin, il a humblement présenté ses excuses et ceci devrait permettre de fermer provisoirement la parenthèse des bourdes présidentielles. Sauf à lui demander d'expliquer et le cas échéant de présenter de nouvelles excuses aux Maliens pour être resté assis pour son allocution de nouvel an.

L'amateurisme, pour rester à Koulouba, porte le sceau du nouveau Secrétaire Général de la présidence présenté comme un surdoué précoce. Sa lettre de remerciement au coordinateur du « Baromètre » comprend au moins trois graves fautes (Lire encadré). Il n'est point besoin d'être un adepte de Vaugelas pour savoir que « vous avez bien voulu LES décerner » relève plus du charabia que du français. Sans compter le mauvais sens donné au terme « magnificence » ou l'expression « MES considérations distinguées ». A ce niveau de res-

ponsabilités, la pleine possession de la rédaction administrative devient une impérieuse nécessité. Aucun amateurisme ne peut y trouver place.

Que dire du colonel Ismael Wagué, ministre de la Refondation dont il ne comprend que dalle, qui pose avec un large sourire avec un

militant de la fantomatique république de l'Azawad qui avait un macaron de ladite république fièrement accroché à la poitrine. Pire ou mieux ; un drapeau « azawadien » était accroché dans la salle. Comment un ministre de la République peut-il se laisser ainsi manipuler par un gamin ? Seuls l'amateurisme et



L'inexpérience peuvent expliquer une telle légèreté.

Est-il besoin de revenir sur le cas du Directeur de cabinet du Président de la Transition, qui, au lendemain de son affichage théâtral avec Issa Kaou N'Djim a vu « son ami » au cœur d'une bourrasque politique qui témoigne de tout l'amateurisme du choix porté sur « son » joker. En effet, Issa Kaou N'Djim, le spécialiste en communication, l'homme des réseaux sociaux, le nouvel homme d'Etat, l'allié de la junte militaire au pouvoir a pris un coup dur dont les secousses risquent de se sentir jusqu'à Koulouba qui s'était engagé à lui donner tout ce dont il avait besoin pour communiquer au nom et pour le compte de la transition comme si le gouvernement n'existait pas. L'ACRT, son nouveau machin et la CMAS dont Issa Kaou N'Djim était l'inamovible chef étaient vues par la présidence de la transition comme l'allié politique le plus puissant qui allait sauver la transition.

Cette chute du gendre national risque de donner un coup fatal aux nouvelles fiançailles. Mais pour qui connaît N'Djim, il risque de riposter surtout qu'il a dû voir la main cachée de l'imam Dicko derrière sa chute. Et amener ainsi les autorités de la transition à faire un choix cornélien entre l'imam Mahmoud Dicko et le sulfureux Issa Kaou N'Djim.

Enfin, last but not least, le plus curieux dans l'amateurisme est le communiqué de presse cosignée par le ministre des Transports et des Infrastructures et celui des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat tant les incohérences, les contradictions et le manque d'expertise juridique y sont légion. Comment



peut-on en effet écrire que l'opération de démolition en cours au Mali « fait des émules dans la sous-région » ou (ne riez pas s'il vous plaît) « les aéroports qui côtoient les habitations sont présentement DELOCALISES pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens.. » Comprenez qui pourra mais ce qui est écrit est comme le fouet que l'on donne pour être fouetté. Car ailleurs on délocalise les aéroports et au Mali on casse du citoyen. Ce n'est pas tout. Nos deux ministres écrivent aussi que « **L'aéroport de Bamako différent des aéroports situés au bord de mer dont les zones de trouée s'étendent sur un espace maritime qui n'a aucune commune mesure avec les 7194 hectares de Bamako-Senou** ». Très bien ! Alors nos braves ministres vont situer les aéroports de Ouaga-

dougou et de Niamey aussi en bord de mer. Lisent-ils seulement ce qu'on leur fait signer ou dire ?

Enfin les autorités démolisseuses affirment péremptoirement que « **le domaine aéroportuaire, classé comme tel par décret relève du domaine public artificiel de l'Etat. Il est sous ce statut insusceptible d'aliénation. Sa gestion appartient au ministre chargé des domaines conjointement avec le ministre chargé du transport aérien. Aucune autre autorité de l'Etat et des collectivités territoriales ne peut attribuer une portion du domaine aéroportuaire. Toute cession de terrain à des particuliers dans le domaine est nulle de plein effet** ».

Que tout cela est joliment dit. Mais avec un très gros hic : le gouverneur est le représentant de l'Etat donc du ministre des Domaines dans les affaires foncières. Ce que fait le Gouverneur est réputé fait par ce ministre. Or il y a un principe général de droit, supérieur à la loi et au décret, qui affirme que « **Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude (Nemo auditur propriam suam turpitudinem allegans)** ». Cette règle est connue des étudiants en 1ère année de droit.

L'Etat a commis des turpitudes. Il doit s'en prendre à lui-même et non aux propres citoyens désarmés devant les injustices et sa violence.

■ Moctar Sow



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE



N°..... SG-PR

RÉPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

Bamako, le

*Le Secrétaire Général de la Présidence
de la République*

A

Monsieur le Coordinateur du Baromètre

Objet : Remerciements

Monsieur,

Je voudrais aux noms de Son Excellence Monsieur le Président de la Transition et du Vice-président de la Transition, en mon nom propre, vous exprimer mes très vifs remerciements pour les trophées des « Personnalités de l'année 2020 » que vous avez bien voulu les décerner.

Aussi, je vous prie de recevoir nos encouragements pour vos activités de magnificence des actions pertinentes des cadres du pays.

Veuillez croire **Monsieur le Coordinateur**, en l'assurance de mes considérations distinguées.

Le Secrétaire Général PI

Dr Kalilou DOUMBIA

Mahamadou Konaté dit Amine



La Transition et l'Accord dit d'Alger: quel rapport?

A l'heure actuelle, vu le retard déjà accusé par le démarrage de la Transition, il serait sage parce qu'efficace de suspendre la mise en œuvre de l'Accord à son niveau du 18 août 2020, jusqu'à l'élection d'un nouveau Président de la République.

La Transition risque très gros à faire fi de la résolution du DNI relative au besoin de réviser l'Accord d'Alger en bonne intelligence avec les différentes parties signataires. Le faire serait perçu et à juste titre comme un véritable mépris à l'égard de la participation populaire. La transition n'a, non plus, ni le temps ni les moyens de s'engager à mener une telle révision souhaitée. L'entreprise la dépasse.

Le meilleur qu'elle puisse faire en ce moment, pour la mise en œuvre dudit Accord, c'est de parachever les décisions déjà prises en la matière par le défunt régime avant les conclusions du DNI. Et il y en a assez à dépoussiérer, présenter et effectuer.

La Transition est un régime exceptionnel. Elle doit, plus que tous les autres, anticiper les problèmes inutiles et se tenir au strict possible et utile. En un mot, dans la gouvernance, la Transition doit embrasser le pragmatisme.

Dr Mahamadou KONATE



Média A



La sécurisation des élections de 2022 : le Vice-Président de la Transition se soucie
Cette visite fort appréciée du Vice-Président de la Transition a également permis au Gouverneur de la région de Mopti, de présenter son projet de stratégie globale de

sécurisation des élections de 2022 dans les régions de Mopti, Douentza et Bandiagara. Une stratégie que le Colonel Assimi Goïta et sa délégation ont salué avant de faire des contributions pertinentes que le Colonel-major Abass DEMBELE a accueillies avec un grand intérêt.

En marge de sa visite de terrain auprès des FAMA à Mondoro et Boulkessi, après les attaques complexes et simultanées du 24 janvier 2021, le Vice-Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta a aussi rencontré le Gouverneur de la Région de Mopti avec lequel il a eu des échanges francs et fructueux en vue des préparatifs des élections de 2022.

Le colonel-major Abass Dembélé a annoncé que les FAMA ont déjà une carte de répartition sur l'ensemble du secteur. Cette répartition contribuera à la sécurisation du secteur d'une manière générale et en particulier les échéances électorales a-t-il conclu. Selon lui la visite du vice-président témoigne l'importance qu'il accorde à l'organisation des élections, un axe majeur de la feuille de route de la charte de la transition. Il a souligné que les suggestions et les remarques seront prises en compte pour élaborer le processus



PINAL



Mali _ 176 personnes dont 13 enfants et fmguit femmes tuées entre le 1er Juillet et 30 Septembre 2020 dans 483 violations et abus de droits de l'homme documentés par la division des droits de l'homme de la MINUSMA (COMMUNIQUE)



L'ESSOR

Certaines boulangeries et pâtisseries de Bamako ont entamé, ce lundi 01 février, une grève de 48 heures, provoquant une rareté du pain à certains endroits. Cependant, la Fédération syndicale des boulangers et pâtisseries du Mali (FSBPM) se désolidarise de ce mouvement



Sarah N'Diaye Ka Balla

Encore la population de Yélimané n'avait que ses yeux pleurer face à une incendie(dont les causes sont encore méconnues) qui nous a réveillé hier soir vers 3h. du matin.

Nous déplorons une perte en vie humaine(très horrible) et des importants dégâts matériels dans une maison au quartier FONCTIONNAIRE.

Comme si cela ne suffisait pas, Aujourd'hui encore vers 14h, une maison située non loin du marché a pris feu. Cette fois avec le concours de la brave population les dégâts ont été limités. Mais un important dégâts matériels signalés et plusieurs biens emportés par le feu dont un #bœuf.

Tous ces dégâts allaient être évités si Yélimané avait au moins un Service de Protection Civile.

Encore Yélimané laissé à son propre sort, Yélimané oublié, Yélimané négligé.

CHÈRES AUTORITÉS DU MALI, EST CE QUE CE SERVICE DE PROTECTION CIVILE EST DE TROP POUR YÉLIMANÉ OU BIEN LE PROBLÈME SE TROUVE À QUELLE NIVEAU?



Adja Cissé

Dicko a pris part au Dialogue National Inclusif (DNI) Les conclusions demandaient de relire l'accord. Les militaires font le contraire avec le soutien de la France.

N'est-il pas le bon moment pour lui de sortir enfin pour sauver le pays contre son plus grand danger ? La séparation du Mali.



RFI Afrique

En République démocratique du Congo (RDC), après la démission de Sylvestre Ilunga, on attend la désignation d'un nouveau Premier ministre. Selon l'entourage du chef de l'État, Félix Tshisekedi souhaiterait le nommer avant le prochain sommet de l'Union africaine, prévu les 6 et 7 février. La RDC va prendre la tête de l'organisation panafricaine et le président congolais aimerait bien montrer que la page de la crise politique est complètement tournée dans son pays. La tâche est pourtant loin d'être facile.



Ibou SY

La Haute Autorité de santé a donné son accord ce mardi à l'utilisation du produit pour la vaccination en France. C'est le troisième sérum autorisé dans l'Union européenne. Par Le Parisien avec AFP



Le 2 février 2021 à 17h30, modifié le 2 février 2021 à 17h37

La France pourra poursuivre sa campagne vaccinale avec un troisième produit : celui de l'Anglo-Suédois AstraZeneca, développé en partenariat avec l'université d'Oxford. Le sérum a été autorisé ce mardi par la Haute Autorité de santé, qui l'a annoncé lors d'un point presse. Il n'est toutefois pas recommandé pour les plus de 65 ans.

Elle ne suit donc pas la décision prise vendredi par l'Agence européenne du médicament (EMA), qui a préconisé son utilisation pour toutes les tranches d'âge à partir de 18 ans, y compris les plus de 65 ans, alors que dans plusieurs pays, comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Pologne ou la Suède, les autorités sanitaires ont émis des réserves plus ou moins fortes sur son efficacité pour les personnes âgées.

Importants retards de livraison

Ce nouveau vaccin est porteur d'espoir en France, où l'on estime qu'il permettra d'amplifier une campagne de vaccination à la peine. Après les Ehpad et les centres de vaccination, le gouvernement envisage d'ouvrir un troisième circuit de vaccination via les pharmacies d'officine : contrairement à ses prédécesseurs déjà sur le marché, le vaccin d'AstraZeneca est bien plus facile à conserver, car il ne nécessite pas d'être stocké à très basse température.

Mais les importants retards de livraison annoncés par le groupe pharmaceutique ont irrité l'Europe, qui a évoqué lundi un « véritable problème » : le produit « allait être le vaccin de masse pour le premier trimestre » 2021 pour les Vingt-Sept... À la suite de « baisses de rendement » dans une usine européenne, le groupe a en effet annoncé que seul un quart des 120 millions de doses promises pour la période pourrait être livré.



Le CDR a décidé aujourd'hui de faire une caravane ce vendredi à 14h en soutien à Ras Bath. La presse en a été informée à la faveur d'une conférence.

Les anciens députés demandent ce jour en conférence de presse la dissolution du CNT.

Wassa TV

L'#ambassade de France au #Mali accompagne les #futurs cadres des #Forces Armées Maliennes !



34 #officiers supérieurs #bénéficient d'une formation préparatoire au #concours d'entrée dans les écoles de #guerre, encadrée par la coopération militaire français



Mali : Il est désormais possible d'effectuer un vol Bamako-Tombouctou. Un avion commercial s'est posé ce lundi pour la première fois depuis 2012 à Tombouctou.

#Association Panafricaine pour la Restauration de la Culture #Africaine (A.P.R.C.A) a organisée une conférence de presse ce samedi 30 janvier au cité des enfants pour lancer ses activités dénommée "LA NUIT DE LA JEUNESSE MALIENNE " 1ère Édition qui se tiendra au mois de Mars prochain.

La dite conférence a été animée par son président #Djeli MADANI DIABATÉ l'#initiateur du projet "la nuit de la Jeunesse malienne ". La nuit de la Jeunesse a pour objet de parler le Rôle des griots dans la Société Africaine (Maliennne). Elle vise également de rassembler toute la Jeunesse Maliennne.

La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités du pays.



Maliweb Infos

Ahmadou Diarra dit "Bradox" directeur général de M7 TV : «Je me donne un délai de 6 mois pour donner une image plus reluisante à cette chaîne» «Mon objectif est de booster M7 TV et la culture malienne avec»



Bouba Fané

Le CDR, les anciens députés et le M5 se donnent la main au moment où Kaou Djim et son mentor sont devenus impopulaires. Hum sans oublier la coalition des jeunes leaders, Kowbey



YERI Bocoum

#YBC/YB : VOICI LE NOUVEL HOMME FORT DE LA BIRMANIE

Le général Min Aung Hlaing, 64 ans, devait prendre sa retraite dans 6 mois. Il a préféré prendre le pouvoir lundi en renversant la Première ministre Ang Song Suki. Il était déjà l'homme le plus puissant du pays en tant que chef d'une armée non contrôlée par le gouvernement. Il profite de l'impopularité de la Première ministre qui a assisté, impuissante, à la répression sanglante de l'armée contre les musulmans rohingyas dont 750.000 ont fui vers le Bangladesh.



Apiè Sangala

IBK a mis combien de temps avant de doter ATT d'un cabinet ? J'oubliais l'affaire de la poursuite judiciaire devant la haute cour de justice pour haute trahison.



Alhousseiny Guindo recherche une solution rapide de paix et du vivre ensemble. avec **Moussa Dicko et 4 autres personnes.**
8 min · 🌐

Ministre de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, mon cher ami et frère Colonel major Ismaël Wague il faut que les lignes bougent. Le président de la plateforme Union Dogons Peulhs et Voisins du Mali est ami de la vérité.

Ammy Baba Cisse
15 h · 🌐

L'éclairé et le très respecté, l'imam Mahamoud Dicko, ne cautionne pas les envolées en l'emporte-pièce de Kaou Djim.

Almou Ag Mohamed
À l'instant · 🌐

Urgent !!!
La Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) se porte en faux quant à l'authenticité de ce document produit sans nul doute par des esprits malveillants afin de semer la discorde et le doute dans l'opinion nationale et internationale.

Almou Ag Mohamed
CMA.

CNSP : Fallait-il attendre la pression de la CEDEAO pour sa dissolution ?



Les autorités de la transition ont été victimes de leur attentisme. Au lieu de le faire de leur propre gré, elles ont attendu jusqu'à ce qu'elles ont été contraintes par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) à dissoudre le Comité national pour le salut du peuple (CNSP). Une structure mise en place le 19 août 2020 par les militaires après la chute du régime d'IBK.

Il y a de ces choses qu'on ne doit pas se faire dicter. Souvent le plus tard est nuisible. Pour le Président Bah N'Daw, il était aisé de dissoudre le Comité national pour le salut du peuple au lieu d'attendre que la Cedeao lui impose cet acte. L'on se rappelle que les dirigeants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest ont rappelé les autorités de la transition à leurs engagements au cours du sommet. Il s'agit de respecter le contenu de la feuille de route et celui de la Charte de la transition.

Cette charte stipule que le Cnsp est dissous après la mise en place des organes de transition. Il n'a donc pas pu disparaître malgré l'installation des autorités de la transition. Bah N'Daw s'est-il buté à des difficultés pour le faire ? C'est la question que l'on se pose au regard du temps qu'il a mis avant de prendre sous la pression de la Cedeao le décret de la dissolution du Comité national pour le salut du peuple.

C'est à la faveur du 58ème sommet des chefs d'Etat de la Cedeao tenu le 23 janvier 2021 que le Président de la transition, Bah N'Daw et son vice-président, Assimi Goïta ont réellement su que la dissolution de cette structure politico-militaire est une priorité des chefs d'Etat de la Cedeao. Le plus choquant dans cette affaire est que Bah N'Daw et son vice-président n'ont même pas eu droit à la parole comme l'a voulu le protocole de la conférence. C'est dire que sur un ton sec la Cedeao a exigé la dislocation pure et simple du Cnsp dans le landernau politique et militaire de la république du Mali.

Est-ce le respect de la Charte était plus difficile pour les autorités du Mali ? Sinon il est incompréhensible que la décision de dissolution du Cnsp dure tout ce temps. Il vaut mieux faire les choses à temps que de se voir contraint. Avant d'aller à la visioconférence, il fallait évacuer cette dissolution pour afficher sa volonté d'entamer l'organisation des élections prochaines. La priorité des nouvelles autorités ne doit être que la bonne tenue des futures échéances afin de doter le Mali d'un Président, de députés et maires démocratiquement élus par le peuple.

Bazoumana KANE
Source : L'Alerte

Le monde bascule : La CMA



Lors de la dernière réunion du comité directeur de la CMA, il ressort que sur le plan militaire, deux zones militaires ont été mises en place dans la région de Gao (haoussa et gourma) relevant de l'état-major de la CMA.

Est-ce une provocation ?

Cette action devrait être condamnée avec la dernière rigueur par le gouvernement du Mali ! La communauté internationale de son côté aurait dû lancer un appel à l'ordre aux membres de la CMA en leur faisant comprendre qu'ils sont dans une république et seul l'État central est habilité à créer des zones militaires. La CMA n'a aucune légitimité pour créer une zone militaire, le gouvernement ne devrait donc pas laisser passer inaperçu cet acte. La réconciliation est une vertu et chacun doit être sincère dans la collaboration. Il est inadmissible que la CMA, membre du gouvernement, continue à poser des actes pareils qui pourraient freiner la mise en œuvre de l'accord. Pendant que l'on parle de désarmement, la CMA se permet de créer des zones militaires pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, dit-elle. La CMA s'est mise au même pied d'égalité que l'État malien !

La CMA est dans une nouvelle phase de reconquête du terrain à travers la redynamisation, voire la composition des bureaux régionaux au niveau de Gao, Tombouctou, Ménaka et Taoudéni. Une mission de sensibilisation pour booster les structures de la CMA à Ménaka et dans le Gourma sera bientôt sur le terrain. Cette réunion du comité directeur montre clairement que la CMA se positionne et cherche à s'organiser pour mieux reconquérir les régions du nord.

ABDOUL AZIZ O DIALLO
Source : Figaro du Mali

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23

Email : ampikile@gmail.com

Site : www.malikile.com

Ségou : Des journalistes outillés sur la migration

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Autonomiser les jeunes en Afrique par les médias et la communication», quinze journalistes venus des régions de Mopti, Sikasso, Ségou et du District de Bamako ont pris part à l'atelier d'information et de sensibilisation sur la migration, qui s'est déroulé du 21 au 22 janvier dans la Cité des Balanzans.

Organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), en partenariat avec l'Agence malienne de presse et de publicité (Amap) et le groupe Arc-en-ciel, cet atelier visait à développer les capacités des communicateurs pour faciliter l'accès de la population à des informations de qualité sur la migration. Intervenant à l'ouverture des travaux, le directeur de cabinet du gouverneur de la Région de Ségou, Siné Dembélé, a souligné que l'émigration est un phénomène qui nécessite une conjugaison sans démagogie des efforts de chacune et de chacun afin de chercher des pistes de solutions idoines.

Il ajoutera que les nombreux efforts consentis dans la communication et la sensibilisation n'ont pas suffi à ébranler la volonté de nos frères et sœurs à braver la mer pour atteindre l'Europe alors qu'ils ne sont pas sûrs d'y arriver. «L'atelier a permis d'analyser le phénomène migratoire et ses conséquences», a précisé Siné Dembélé. Pour lui, les difficultés sont liées surtout à la migration illégale, voire clandestine. A en croire le directeur de cabinet du gouverneur de la Région de Ségou, cet atelier revêt une importance capitale parce qu'il permettra aux journalistes



d'avoir les rudiments nécessaires pour le traitement des questions migratoires dans notre pays.

Participant par visioconférence, le chargé de Programme culture et communication au bureau de l'UNESCO à Bamako, Ali Daou, a souligné qu'au Mali comme en Afrique de l'Ouest, le phénomène de la migration touche essentiellement les jeunes qui représentent 60 % de la population africaine. Compte tenu des contraintes économiques et des obligations culturelles, une grande partie de cette population y a recours. Pour Ali Daou, la production de contenus de qualité sur la migration par les hommes de médias favorisera certainement la prise de décisions éclairées des jeunes désireux d'emprunter le chemin de la migration.

Aux termes des travaux, un kit d'information en français et en bambara a été élaboré par les participants en vue d'un meilleur traitement de la thématique dans les médias.

Mamadou SY
Source : L'ESSOR

Pays les plus corrompus d'Afrique de l'ouest : La scandaleuse 5e place occupée par le Mali

Selon le dernier rapport de Transparency international sur la corruption en Afrique de l'ouest, notre pays fait partie des cinq pays les plus corrompus de la zone. La Guinée-Bissau est le pays le plus corrompu suivie du Nigéria.

Transparency International a publié, le jeudi 28 janvier 2021, ses derniers résultats sur la corruption en Afrique de l'ouest. Et selon son rapport final, «sur l'indice de perception de la corruption», la Guinée-Bissau, le Nigéria, la Guinée, le Libéria, le Togo et enfin le Mali sont les 5 premières nations d'Afrique de l'ouest les plus corrompues. Chaque année, Transparency international classe 180 pays et territoires du globe. Cette organisation a pour mission de mesurer le niveau de corruption dans le secteur public en s'appuyant sur 13 évaluations d'experts et enquêtes auprès de grands dirigeants d'entreprises. L'IPC est mesuré sur une échelle de 0 (très corrompu) à 100 (très propre), à en croire le site économique, Sika finance.

«La Guinée-Bissau est le pays le plus corrompu avec un score de 19/100». Il est ensuite suivi à la 2ème place par le Nigéria qui lui affiche un point de 25/100», précise le rapport 2020 de la structure.

Toujours, selon les mêmes conclusions, l'on retrouve à la 3ème place



TRANSPARENCY INTERNATIONAL

la Guinée et le Libéria avec des scores de 28/100. Le Togo, quant à lui, occupe la 4ème place et le Mali, classé 5ème, vient boucler le Top 5 des pays les plus corrompus d'Afrique de l'ouest, avec des scores respectifs de 29/100 et 30/100.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, poumon économique de la Cédéao, elle s'impose un peu plus loin. Le pays occupe la 8ème place, avec un score de 36/100. Cependant, deux pays ont un niveau de corruption moins élevé. Il s'agit, notamment, du Cap-Vert et du Sénégal.

Selon Transparency International, ces deux pays ont particulièrement enregistré des scores de 58/100 et 45/100, «des résultats qui révèlent que le niveau de corruption dans ces pays est le moins élevé dans la région.» Au final, l'Afrique Subsaharienne affiche un score moyen de 32/100 selon le classement général.

Y. Doumbia
Source : Le Débat

Lutte contre l'orpaillage clandestin : Wassa Ton prévoit un meeting de soutien aux autorités le 1er février prochain à Kéniéba

Wassa Ton veut soutenir les actions des nouvelles autorités dans le cadre de la lutte contre l'exploitation illégale de l'or dans le cercle de Kéniéba.

Le président de l'Association Wassa Ton de Kéniéba, Aliou Diallo, a animé un point de presse le mardi 21 janvier 2021 pour annoncer l'organisation d'un meeting à Kéniéba pour apporter leur soutien aux autorités dans la croisade contre des exploitants miniers chinois. Selon Aliou Diallo, président de l'Association Wasso Ton, qui regroupe des ressortissants des 12 communes du cercle de Kéniéba, certains Maliens sont en complicité avec des exploitants miniers chinois qui utilisent des machines dans leurs activités d'orpaillage en dépit de l'interdiction des autorités.

« Les intérêts des populations de Kéniéba sont menacés actuellement à travers l'utilisation des dragues sur le fleuve Falémé par des exploitants miniers chinois. Mais ce qui est grave, c'est le fait que certains de nos compatriotes se retrouvent en complicité avec ces exploitants pour piller nos ressources et polluer notre fleuve », a déclaré Aliou Diallo. Le président de Wassa Ton a réaffirmé leur détermination à combattre ce phénomène dans le cercle de Kéniéba. « Nous ne pouvons pas nous asseoir et voir nos ressources partir à l'étranger au détriment des populations de Kéniéba et de l'Etat malien. Nous allons mener ce com-



bat dans la légalité. D'autant plus que le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable a interdit cette pratique depuis le 4 décembre 2020 », a-t-il ajouté. Pour apporter notre soutien aux autorités de la Transition dans leur lutte contre l'orpaillage clandestin, dira Aliou Diallo, « nous allons organiser un grand meeting le 1er février 2021 à Kéniéba».

Rappelons que le ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, Lamine Seydou Traoré, accompagné de son collègue en charge de la Sécurité et de la Protection civile, le Col. Modibo Koné, et celui de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, Mme Bernadette Keita, s'est rendu le jeudi 7 janvier 2021 à Kéniéba pour lancer une croisade contre l'orpaillage clandestin dénommée opération "Falémé dambé, Mali Sanouko dambé" ; au cours de laquelle plusieurs dragues ont été saisies et des personnes ont été arrêtées.

Abdrahamane Diamouténé
Source : Le Débat

Attaque simultanée contre les FAMA à Boulkessi et Mondoro : Une quarantaine de terroristes capturés

C'est un cinglant revers qui a été infligé aux groupes djihadistes, lors de l'attaque des positions militaires de Boulkessi et Mondoro. En plus d'une trentaine d'assaillants tués, le bilan quant au nombre d'éléments appréhendés lors de l'attaque simultanée du 24 janvier contre les FAMA a été revu à la hausse. Ainsi, selon une source sécuritaire, en plus des trente assaillants tués à Boulkessi et Mondoro, les FAMA et la Force Barkhane, une quarantaine de terroristes ont été capturés et remis à la gendarmerie. Auparavant, les FAMA et Barkhane ont mis hors de combat une centaine d'assaillants dans la même zone lors d'une opération conjointe. Ainsi, le vice-président de la transition, Colonel Assimi Goïta, s'est rendu sur le terrain pour s'enquérir de l'état



des blessés admis à l'hôpital régional Sominé Dolo et de l'Infirmerie de la Garnison. Ces derniers ont bénéficié des médailles de blessés.

A DIARRA
Source : l'Indépendant



Lutte contre les crimes économiques : Kenekanko, une plateforme digitale lancée

La cérémonie de lancement de la plateforme Kenekanko de lutte contre les crimes économiques et les faits de corruption au Mali, s'est tenue, le lundi 1er février 2021 à l'hôtel de l'Amitié.



La plateforme Kenekanko permet aux citoyens d'alerter en toute sécurité voire dans l'anonymat des journalistes sur des faits de corruption et crimes économiques constatés dans leurs localités.

L'Ambassadeur de l'UE au Mali, Bart Ouvry, dans son intervention a indiqué que la lutte contre la corruption est une question d'engagement politique. « **Pour la transition, la citoyenneté est très importante. Vous êtes des citoyens et vous pouvez dénoncer ce qui ne marche** », a-t-il dit.

Selon le diplomate européen, ce projet est une plus-value, c'est pourquoi il a invité les utilisateurs à faire bon usage cet outil.

Le directeur exécutif de Tuwindi, Tidiane Togola, dira que dans le cadre du projet, trois plateformes ont été développées dont Kenekanko afin de faciliter l'atteinte des objectifs.

« **Le consortium s'est fixé comme objectif la diminution de l'impunité des violations des droits de l'homme, de crimes économiques et des cas de corruption au Mali, grâce à l'emploi de la technologie digitale et mobile pour le monitoring collectif et l'accès à la justice, de la veille citoyenne et du plaidoyer commun pour la recevabilité** », a-t-il souligné.

S'inscrivant toujours dans la même dynamique, il a précisé que les médias ayant accès aux données sont : Mali Tribune, Energie FM, Sankore clabs, Kunafoni.com et Philiengora. Sur place, les responsables des médias concernés à l'accès se sont félicités d'être avec la plateforme. « **Nous ne sommes pas les meilleurs, mais nous avons lancé des lièvres. Nous avons capitalisé des acquis sans être un quotidien. Nous sommes**

fiers d'être dans le projet », a dit le directeur de Publication de l'hebdomadaire Mali Tribune, Alexis Kalambry.

De son côté, la directrice exécutive d'Amnesty International-Mali, Ramata Guissé, estime que la plateforme renforce la citoyenneté. Elle soulignera que le projet est financé par l'Union Européenne. Il a été initié par le consortium Amnesty International-Mali, Tuwindi et Free Press Unlimited, pour soutenir les organisations de la société civile dans le cadre de la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit. « **Le Mali traverse une crise avec plus de 6000 morts et en 2013 avec les groupes armés appuyés par la rébellion de 2012, change le quotidien de la population, avec 40% des attaques au nord** », a-t-elle déclaré.

Aussi, dira-t-elle, l'accord d'Alger peine et entre 2017 et 2019, la somme de 700 milliards de FCFA a été irrégulièrement dépensée par le Mali devenant ainsi le 120^e sur 180 pays corrompus.

Aux dires de la directrice exécutive d'Amnesty International Mali, ce projet se situe dans le cadre de l'initiative intitulée « **Promotion des Droits de l'homme, de l'Etat de Droit et du processus démocratique** » de l'Union Européenne. Cette action dure 30 mois à compter du 1er janvier 2020.

Ce financement entre dans le cadre de l'instrument Européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) de l'Union européenne qui vise à soutenir directement les organisations de la société civile et l'accès à la justice, dans le cadre de la veille citoyenne et du plaidoyer commun pour la recevabilité.

En plus de l'ambassadeur de l'UE, de la directrice exécutive d'Amnesty International Mali, à cette cérémonie de lancement, on notait la présence du chef de service protocole et de coopération d'Oclei, Issa Sow et des Patrons de presse.

■ Ibrahim Sanogo

Démolition de la zone aéroportuaire dite « prioritaire » : Les détenteurs de titres provisoires demandent à être indemnisés

Après la démolition de leurs constructions par le gouvernement, les détenteurs de titres provisoires de la zone aéroportuaire ont, au cours d'un point de presse, tenu, dimanche dernier, demandé leur indemnisation.



Selon Bourama Komagara, l'objectif de ce point de presse est d'informer l'opinion que les détenteurs de titres provisoires de la zone aéroportuaire située à Sirakoro Meguétanan, dans le champ de Aïssata Labita, n'ont jamais été indemnisés par le gouvernement malien. « Depuis le début des opérations, le gouvernement profite de chaque occasion pour dire que tous les occupants de la zone ont été indemnisés, cette information est fausse. Nous n'avons jamais été indemnisés », a-t-il dit.

A l'entendre, les occupants de cet espace disposent de titres provisoires datant de 1978 et l'Institut Géographique National a notifié que la zone ne fait pas partie de la zone aéroportuaire. « Nous avons écrit au ministère des Affaires foncières, de l'urbanisme et de l'habitat, le 5 décembre 2020, pour notre indemnisation. En réponse, il nous a fait savoir qu'il prend note au lieu de prendre acte. Nous demandons juste nos droits. Sinon nous n'allons

pas quitter les lieux pour que d'autres viennent les occuper. Car c'est ça le projet du gouvernement », a-t-il expliqué. Pour Ilo Sadio Camara, un autre facteur semble motiver la démolition de cette zone par le gouvernement. Il soutient que l'objectif n'est pas de sauver la licence internationale de l'aéroport. « Après plusieurs tentatives avortées, le gouvernement de transition devrait mener des enquêtes, recenser les familles. Mais, il a procédé à des démolitions sans aviser les familles. Nous nous demandons quel est l'enjeu final de cet acte », a-t-il déploré. Lors de l'audience accordée au président du Haut Conseil Islamique, le ministère aurait indiqué que tous les occupants de la zone aéroportuaire ont été indemnisés. « Ils ont menti. Nous n'avons jamais été indemnisés. S'ils ont des preuves qu'ils le montrent. Quand on indemnise une personne, il ne doit pas détenir ses documents originaux. Et nous, nous avons nos papiers qui datent de 1978 », a-t-il argué.

Fatoumata Samassékou, fille de l'une des premières occupantes de cette zone, Aïssata Labita, a précisé qu'elle préfère la mort que de quitter les lieux. « Ce sont nos parents qui ont donné un espace au gouvernement et maintenant il vient détruire nos maisons. Nous sommes prêts à mourir pour défendre nos terres ». Ces opérations de démolition de la zone aéroportuaire dite « prioritaire », enclenchées le 14 janvier dernier, sont, semble-t-il, temporairement arrêtées à cause du manque de moyens financiers et des différentes médiations entreprises par des personnalités auprès du département en charge du foncier. Toutefois, le ministère des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat réaffirme sa détermination de reprendre les travaux. Le motif officiel de cette démolition est d'éviter au Mali la perte de sa licence d'aéroport international.

Abdoul DEMBELE
Source : l'Indépendant

Nouvelle équipe de la Maison de la Presse : Onze chantiers, quatre grands travaux

Le nouveau bureau du Comité de pilotage de la Maison de la presse (MP) a été mis en place le samedi 23 janvier dernier. Le comité est désormais dirigé par Bandiougou Danté. L'actuel président de l'Union des radios et télévisions libres (URTEL) et directeur de la radio Sanya de Ségou succède ainsi à Dramane Alou Koné (DAK), patron du groupe de médias «Renouveau».

En plus de Bandiougou Danté, le bureau comprend six membres, dont deux femmes : Fanta Diallo de l'Association des Professionnelles africaines de la communication (APAC-Mali) qui occupe le poste de rapporteur adjoint et Dado Camara de l'Association des journalistes professionnels du Mali (AJPM) qui se voit confier la responsabilité de trésorière générale. Les médias publics sont représentés, respectivement par Ibrahima Traoré dit ITRA de l'Office de radio et télévision du Mali (ORTM) élu comme 2ème vice-président, et Souleymane Bobo Tounkara (SBT) de l'Agence malienne de presse et de Publicité (Amap) qui devient le rapporteur général. Le représentant de l'Association des éditeurs de la presse privée (ASSEP), Mamadou Dabo, occupe le poste de 1er vice-président, alors que le poste de trésorier général adjoint revient à Daouda Konaté, représentant de l'Union nationale des journalistes du Mali (UNAJOM).

Par sa composition, le bureau est donc globalement représentatif de la presse malienne. On peut cependant y noter une absence significative, celle de la presse en ligne. La prise en compte de celle-ci nécessitera la relecture des textes fondateurs de la Maison de la Presse. Une Maison qui navigue désormais en eaux calmes. Ce qui ne fut pas toujours le cas depuis sa création dans les années 1990. La MP avait été notamment secouée par une crise sérieuse en 2006 et de fortes contradictions internes l'avaient contrainte à instaurer deux périodes intérimaires dirigées respectivement par Oumar Touré de l'ORTM (en 1991) et Gaoussou Traoré de l'Amap (en 2006).

La MP avait pu surmonter la crise de 2006 grâce à l'implication des autorités de l'époque, en l'occurrence le ministre de la Communica-



tion et des Nouvelles technologies, Gaoussou Drabo, et en s'appuyant sur la sagesse et la résilience des acteurs de la presse. Elle en est à son cinquième président, Bandiougou Danté ayant comme prédécesseurs (par ordre d'ancienneté) Lassana Traoré, Sadou Yattara, Makan Koné et Dramane Alou Koné. Parmi les urgences que doit gérer l'actuel bureau figure la relecture en profondeur des statuts et règlement intérieur de la faitière.

Le nouveau président a vu juste en plaçant son mandat sous le signe de la «refondation de la presse malienne» qui passe d'abord, à notre avis, par la mise à jour des textes. La situation de certaines associations moribondes qui composent la MP doit être revue sans détour et sans état d'âme pour faire de la place à des composantes plus crédibles et plus représentatives.

«Aujourd'hui, la presse malienne a besoin d'un examen de conscience de tous les acteurs.

Nous devons être en mesure de nous regarder et de nous dire la triste réalité». Tel est le diagnostic clair délivré par Bandiougou Danté. Homme de terrain et homme d'expérience, le président sait que ses collègues devront s'armer de courage afin de poser les problèmes réels dont souffrent nos médias. Analyses, réflexions et propositions devront concourir à assurer la viabilité économique des entreprises de presse et à redorer l'image du journaliste malien.

Le nouveau président de la MP a égrené onze points autour desquels la refondation de la presse malienne va se construire. Parmi ces points, quatre ont retenu notre attention : la rénovation du bâtiment de la MP, la Convention collective, la formation et l'autorégulation.

LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE LA MP

Disons-le tout net, nous ne sommes pas fiers de l'état actuel du bâtiment de notre maison commune. L'insalubrité des toilettes totalement dégradées, le délabrement de l'infrastructure, l'entretien insuffisant des salles de réunion et autres espaces de travail font de la Maison un repoussoir alors qu'elle aurait dû être un lieu où les journalistes auraient plaisir et fierté à se retrouver. La rénovation est moins une question de moyens à trouver que de volonté à déployer. Il est inconcevable que l'État mette à la disposition de la presse un si beau joyau architectural et que ce dernier se soit à ce point dégradé. Notre proposition serait de réfléchir à un nouveau mode de gestion de la MP qui impliquerait l'État, à l'image du modèle en vigueur à la Chambre de commerce et d'industrie du Mali. Pour souvenir, en 2008, une note d'orientation avait été produite dans ce sens par le ministre Drabo, à la demande, en son temps du ministre Mariam Flantié Diallo.

LA CONVENTION COLLECTIVE

L'instauration de celle-ci constitue plus qu'une nécessité aujourd'hui. La Convention collective de la presse sauverait les journalistes maliens de la précarité et – osons-le dire – de la mendicité. Elle seule peut largement contribuer à la professionnalisation et à la valorisation du métier de journaliste. Mais sa mise en place

requiert deux éléments essentiels : une organisation syndicale crédible des journalistes et l'adhésion des patrons de presse qui doivent accepter que la formule à mettre en place se fera selon le principe gagnant-gagnant. Une première mouture du document avait été proposée par feu Ibrahim Famakan Coulibaly. Le texte doit cependant être revisité pour l'adapter aux réalités du moment.

LA FORMATION

Elle constitue un problème crucial de la presse malienne aujourd'hui, qu'elle soit publique ou privée. La presse est l'un des rares métiers ouverts au tout venant et qui accueille même ceux ne pouvant justifier d'une formation de base. Pis, ceux-ci parviennent à s'introduire par effraction dans le métier, et ne cherchent pas à s'instruire. Ils se lancent illico dans une course effrénée et éhontée au fameux «gombo».

La création, il y a quelques années, de l'école de journalisme au Mali est à saluer. Elle vient renforcer l'existant qui a besoin d'être encore plus performant. Le partenariat avec l'École de journalisme de Lille en France est à encourager, mais aussi à rénover. À notre avis, la Maison de la presse devrait avoir, en son sein, un centre de perfectionnement et de recyclage dans les différents domaines du métier de

journaliste. Un centre qui pourrait être animé par les doyens de la profession et d'autres compétences.

L'AUTORÉGULATION

Dans une profession, la sanction des pairs est sans doute celle qui prête le moins à polémique. Mais son instauration exige deux préalables. Le premier est que les professionnels adhèrent unanimement et sans restriction à l'institution de ce mécanisme très particulier. Le second (qui complète le premier) réside dans la crédibilité des animateurs et responsables de l'instance d'autorégulation. L'Observatoire de déontologie et d'éthique de la presse (ODEP) était bien parti pour assurer l'autorégulation de la presse malienne. Mais les hésitations des uns et les contestations des autres l'ont malheureusement réduit à l'impuissance. Aujourd'hui, il est important de tirer les leçons de l'expérience ODEP pour repartir sur de nouvelles bases.

Parallèlement à ce travail, le plaidoyer pour la relecture de la loi sur la presse, avec en point de mire la dépénalisation des délits de presse, devrait se poursuivre.

Alfousseiny SIDIBÉ
Journaliste-Communicant



Bamako-Sénou : Les démolitions de maisons se poursuivront



Il y a trois semaines que les premières maisons construites sur le domaine aéroportuaire ont été démolies sous les regards parfois hébétés de leurs occupants. La presse malienne écrite et audiovisuelle ainsi que les réseaux sociaux se sont saisis du problème et ont largement couvert l'évènement. Cette cou-

verture médiatique s'est développée avec d'un côté les défenseurs des victimes dont certains ont mis l'accent sur la détresse des pauvres populations mises dans la rue, et de l'autre les légalistes qui ont fustigé aussi bien les autorités communales qui ont délivré des documents de propriété comme des lettres

d'attribution voire des permis d'occuper, que les propriétaires de maisons avertis des risques de démolition depuis des années. On a constaté ces derniers jours un ralentissement des démolitions faisant croire à leur arrêt par les autorités compétentes. En fait il n'en est rien comme l'indique un Communiqué de presse signé du Ministre des Transports et des Infrastructures et celui des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat. L'arrêt constaté dans les démolitions serait lié à une question de procédure. Celles-ci vont reprendre bientôt.

Les images de grosses machines démolisseuses s'abattant sur des maisons illégalement construites dans la zone aéroportuaire de Bamako ont impressionné beaucoup de Maliens. Certains Bamakois ont exprimé leur colère et leur indignation devant le spectacle douloureux de voir les œuvres de toute une vie partir en poussière, et ont accusé des responsables communaux cupides qui ont délivré des documents en bonne et due forme aux occupants. L'indignation des populations vient de ce que les responsables communaux en question ne pouvaient ignorer que la zone aéroportuaire était insusceptible de recevoir des constructions de maisons à usage d'habitation. C'est pourquoi des voix se sont élevées pour appeler à la poursuite en justice de tous ceux qui ont délivré des documents administratifs aux occupants de la zone querrellée. Il faut signaler que ce n'est pas la première





fois que des propriétaires de maisons voient leurs habitations démolies à Bamako. Tous les Bamakois se souviennent des démolitions de maisons à Souleymanebougou quand Me Mohamed Aly Bathily était ministre de l'Urbanisme. Là aussi les propriétaires possédaient des documents officiels de propriété. Aujourd'hui, ce sont les maisons construites dans la zone de servitude de Transrail qui sont menacées de démolition. Dans tous ces cas, des autorités municipales ont délivré des documents aux occupants. C'est le même cas le long du fleuve Niger qui traverse Bamako où certains ont construit dans le lit du Djoliba en violation des textes. C'est pourquoi il faut saluer le dépôt d'une plainte contre X dans l'attribution de lots à usage d'habitation dans la zone aéroportuaire.

Ainsi donc l'arrêt observé dans les démolitions de maisons construites sur la zone de l'Aéroport International Président Modibo Kéita de Bamako-Sénou est lié à une procédure qui est celle de « réitérer aux occupants illégaux la sommation de quitter les lieux », indique le Communiqué ci-dessus mentionné qui poursuit en affirmant que « le Gouvernement est déterminé à les poursuivre pour conserver la certification de l'aéroport international Président Modibo Kéita de Bamako-Sénou ». Pour précision le même communiqué rappelle que « Le domaine aéroportuaire, classé comme tel par décret, relève du domaine public artificiel de l'Etat. Il est sous cet état insusceptible d'aliénation. Sa gestion appartient au ministre chargé des Domaines, conjointement avec le ministre chargé du transport aérien ». Et le

communiqué de poursuivre en ces termes : « Aucune autre autorité de l'Etat et des collectivités territoriales ne peut attribuer une portion du domaine aéroportuaire. Toute cession de terrain à des particuliers dans le domaine est nulle de plein droit ». Et le Communiqué de presse de conclure en précisant qu'« Aucune opération de déclassement partiel n'a été effectuée ni au profit de la Mairie du District, ni pour les besoins d'une quelconque collectivité ».

Au regard des précisions apportées dans ce Communiqué de presse par le Ministre des Transports et des Infrastructures et celui des Affaires foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat, on peut légitimement penser qu'il y a eu arnaque dans l'attribution des terrains à usage d'habitation sur le domaine aéroportuaire. Cette posture est d'autant plausible qu'elle est corroborée par les récentes déclarations de l'ancien Maire URD de la Commune VI, Alou Coulibaly. En effet ce dernier soutient qu'il aurait, à l'époque, mis en garde le Maire central Adama Sangaré et la Gouverneure d'alors Ami Kane contre les attributions de terrains dans la zone aéroportuaire. D'après l'ancien Maire de la Commune VI où se situe la zone aéroportuaire, ni Adama Sangaré ni Ami Kane n'auraient donné de suite à ces correspondances de mise en garde.

Les responsabilités semblent donc être situées. Les victimes de démolitions de la zone aéroportuaire savent désormais qui les a flouées. Car ce sont des milliers de personnes qui ont, de bonne foi parfois, investi des millions de FCFA dans la construction de maisons croyant être dans leur droit. Une autre affaire risque d'éclabousser le Maire du District de Bamako, Adama Sangaré, qui a vendu des milliers de lots sur l'espace compris entre Gouana et Kalabancoura ACI Extension Sud. Si quelques propriétaires ont déjà construit sur cet espace, les services techniques de l'Urbanisme refusent de délivrer des permis de construire expliquant que le plan de ladite zone n'est pas validé. Il s'agit de lots de 250 m² acquis parfois entre 1,5 et 2,5 millions de FCFA. En tout cas, les autorités de la Transition devront s'impliquer pour que des ogres municipaux cessent de se nourrir du sang des populations dont le souci est de se loger en toute sécurité.

■ Diala Thiény Konaté



Centre de Formation Professionnelle de Sénou : Une référence dans la sous-région

Conscient que l'absorption du chômage dans notre pays passe inéluctablement par la multiplication des centres de formation professionnelle, le gouvernement de la transition sous l'impulsion du ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Mohamed Salia Touré, a finalisé les travaux du centre multifonctionnel de Sénou.



Le centre de formation professionnelle a été construit et équipé avec l'aide de la Chine, le montant de la réalisation est estimé à 10 milliards de FCFA dont une contribution nationale d'un milliard de FCFA.

Le lancement de ce centre de formation professionnelle, qui a déjà sa première promotion, est le témoignage éloquent de la volonté des nouvelles autorités à répondre à la problématique de l'emploi jeunes au Mali qui restait une épine dans le pied de la population malienne. Pour une capacité d'accueil de 350 apprenants par session, le centre de formation professionnelle formera dans 12 filières que sont : la construction métallique ; la menuiserie bois ; la peinture bâtiment ; la plomberie sanitaire ; la chaudronnerie ; l'électricité bâtiment ; le dessin Bâtiment ; le carrelage /pavage ; le staff /décoration ; la maçonnerie ; le Froid/climatisation ; la Maintenance d'engins lourds. Grâce à l'opérationnalisation de ce centre, le Mali aura une main d'œuvre qualifiée dans les domaines précités. Toute chose qui contribuera à faire fléchir la courbe de l'employabilité des jeunes dans notre pays. De tout ce qui précède, on peut affirmer que le CFP de Sénou jouera un rôle capital dans la formation en général, l'apprentissage, l'élaboration des manuels de formation, la mise en œuvre des

plans de formation, l'orientation vers les employeurs, la production des données statistiques et le suivi des formés.

La population du Mali est estimée en 2019 à 19 370 274 d'habitants dont 29,6% sont âgés de 15 à 24 ans et 29,3% sont des âgés de 15

à 35 ans de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation.

Selon les enquêtes l'ONEF, en 2019, le taux de chômage des jeunes de 15 – 35 ans (8,2%) est largement au-delà de celui du niveau national (5,9%). Le nombre des sortants des centres de formation professionnelle a connu une augmentation en passant de 1 068 en 2018 à 3 224 en 2019.

Cependant l'accès à une formation professionnelle de qualité reste toujours un problème majeur. En effet, très peu de jeunes ont accès aux dispositifs de Formation Professionnelle et par conséquent aux opportunités d'acquisition de qualifications professionnelles.

Pour résoudre la question, le Gouvernement de la République du Mali dans le cadre de sa politique de gestion des flux et d'amélioration de la qualité des ressources humaines, s'est engagé dans la construction des centres de Formation Professionnelle pour contribuer au





développement de l'offre et de la formation dans les filières porteuses répondant ainsi aux besoins du marché du travail.

C'est dans cette optique qu'il a obtenu, dans le cadre de la coopération sino-malienne, de la République Populaire de Chine, la construction et l'équipement de ce centre de formation professionnelle moderne à Bamako-Sénou dans le secteur du bâtiment et travaux publics pour un montant total d'environ 9 000 000 000 FCFA, non remboursable et une contribution nationale de 1 000 000 000 FCFA.

Mission du CFP-Sénou :

Le Centre de Formation Professionnelle de Sénou « CFPS » est un Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique (EPST) qui a 4 missions principales que sont

- Organiser, au profit des jeunes (niveau DEF et plus), une formation initiale en présentiel et en alternance ;
- Organiser la formation continue (qualifiante et diplomate) au profit des travailleurs en activité (niveau DEF et plus) ;

- Promouvoir l'entrepreneuriat et développer la culture d'entreprise chez les jeunes (niveau DEF et plus) ;

- Réaliser des prestations, des sessions d'appui conseils, expertises et production de manuels pédagogiques.

Ses ressources hormis la dotation initiale des biens meubles et immeubles qui lui sont affectés par l'État sont constituées par : les subventions de l'État ; les subventions d'organismes et entreprises publics ou privés,

nationaux ou étrangers ; des fonds d'aides extérieures ; des revenus financiers ; des dons et legs ; des emprunts ; des revenus provenant de droits d'inscription et des frais pédagogiques et recettes diverses. Faut-il rappeler la nécessité d'appui du CFP par les partenaires techniques et financiers.

Le CFP-Sénou est organisé et fonctionne comme suit :

- Le Directeur Général, le Directeur des Études, le Chef des Travaux et le Surveillant Général ont été désignés pour assurer le fonctionnement.

- La mise en place des services du centre attend l'adoption des textes de création, d'organisation et de fonctionnement.

Le Centre est bâti sur le TF 10110 (propriété de l'état malien) dans la zone aéroportuaire de Bamako Sénou, sur une superficie d'environ 15 000m², et est composé d'un bloc administratif, un bloc d'Enseignement et un bloc d'Atelier des stages, des ateliers, salles de classes, salles techniques spécialisées une cantine avec cuisine, un logement pour gardien, des blocs de toilettes externes, deux terrains de sport, une voirie interne, deux forages équipés, deux châteaux d'eau, un parking et des installations auxiliaires.

Gouverner c'est anticiper et anticiper c'est prévoir, c'est fort de cette philosophie que le Gouvernement entend améliorer l'accès des populations aux dispositifs de formation mais aussi de diversifier l'offre du marché de la formation professionnelle.

■ Ibrahim Sanogo





Présidentielle 2022 : Le président élu n'aura plus deux nationalités

La création d'un Organe unique et indépendant de gestion des élections, le renoncement du président élu à sa seconde nationalité étrangère s'il en dispose sont, entre autres, propositions retenues lors des trois jours de rencontre du cadre de concertation entre les acteurs politiques et le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation.

L'atelier sur la relecture des textes de lois sur le cadre juridique des élections au Mali du ministère de l'administration territoriale s'est tenu 25 au 27 janvier 2021. Cet atelier organisé par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, s'inscrit dans le cadre de la démarche participative pour la relecture de la charte des Partis Politiques, la Loi électorale et la Loi Organique.

Pour le respect des mesures barrières les participants ont été répartis sur trois sites : salle de conférence du Gouvernorat du District de Bamako ; salle de conférence du Centre de Formation des Collectivités Territoriales ; salle de conférence de la Direction Nationale de l'Etat – Civil.

L'objectif principal de l'atelier était d'aboutir à une amélioration du cadre juridique et insti-

tutionnel des élections à travers une relecture en profondeur de la loi électorale, de la charte des partis politiques et de la loi organique sur l'éligibilité et l'inéligibilité des députés.

Après trois jours d'échanges, les participants à la rencontre qui comprenaient les représentants des partis politiques et des organisations de la société civile ont formulé plusieurs propositions au ministère. Celles-ci seront soumises dans les jours à venir pour validation lors d'une autre rencontre.

Ainsi, les 3 groupes ont demandé la création d'un organe unique et indépendant de gestion des élections au Mali. Cet organe sera chargé de l'organisation et de la proclamation des résultats. La Cour Constitutionnelle sera chargée du contentieux. L'organe sera dirigé par un(e) Président (e) et un (e) Vice-président (e) recrutés sur appel à candidature.

Pour sa création, ses missions et son organisation, il est recommandé de créer une commission technique spécialisée pour faire des propositions au MATD. Certains précisent même que la mise en place de cette structure doit être effective au plus tard le 31 mars 2021. A cette structure, seront confiées toutes les compétences de la DGE, de la CENI, du MATD et du CNEAME.

Cependant, le groupe 3 a estimé que compte tenu des contraintes de temps, les élections à venir seront organisées par les acteurs actuellement en charge de la question en renforçant la transparence requise pour rassurer toutes les parties par rapport à la crédibilité des résultats qui sortiront des urnes. Par ailleurs, les participants à ce groupe proposent de renforcer les attributions de la CENI avant la création de l'organe unique en y associant le contrôle en plus du suivi et de la supervision.

Quant à l'élection présidentielle, des participants ont souhaité que la délivrance du parrainage des candidats à l'élection du Président de la République soit moralisée en prévoyant une disposition sanctionnant toute spéculation. Dans le même registre, il a été aussi proposé que le candidat élu président de la République renonce à sa seconde nationalité étrangère s'il en dispose dès son élection.

Mariétou DOUCOURE
Source: Azalaï Express

Le Mali en état de disparition comme Etat : Les putschistes surpassent IBK

Menaces sur les droits fondamentaux, pratiques favorisant la partition du Mali... quelques mois seulement après leur arrivée au pouvoir suite à un coup d'État, les putschistes ont montré leur limite. Leur bilan est plus catastrophique que les 7 ans d'IBK.



Entre peur quant au sort qui sera réservé au Mali et lueur d'espoir, voilà les sentiments qui animaient les Maliens le lendemain du coup d'État qui a renversé IBK et les autres institutions suite au soulèvement populaire du M5 RFP. Des militaires, tous Colonels, s'étant incrustés sur la scène pour motif d'éviter au Mali de sombrer se sont montrés par la suite, à travers leur ruse, qu'ils sont là tout simplement pour leurs propres intérêts.

Et pourtant, les premiers discours étaient rassurants puisque largement validés par le peuple Malien. Un constat qui avait, à l'époque, réduit les sceptiques ; c'est à dire les citoyens accrochés aux respects de la constitution et les lois maliennes en des aigris sociaux. Ceux-ci voyaient tout simplement en ce renversement du pouvoir légitime élu un frein fatal subi par un Mali qui avait déjà du mal à sortir

de la boue pour plusieurs facteurs : grogne sociale, insécurité, mauvaise gouvernance, question du nord, bataille féroce entre politiques d'une part et d'autre part entre citoyens lambda sur les réseaux sociaux comme s'ils étaient dans une jungle. Pour ces hommes de la toile mondiale, au service généralement de X ou Y, tous les moyens sont bons pour abattre l'adversaire considéré comme un ennemi. Ils ont bafoué les règles sociétales qui faisaient l'harmonie de la société malienne.

Les putschistes avaient pour mission de convaincre le peuple quant au bienfondé du coup d'État et prêcher l'union sacrée pour la réussite de la transition. Ils l'ont dit lors d'un rassemblement du M5 RFP au monument de l'indépendance : « Nous sommes venus parachèver votre lutte » ; ils ont promis de respecter tous les accords et traités que le Mali a signé ; ils ont rassuré les Maliens quant à l'ap-

plication stricte des recommandations du dialogue national inclusif.

Mais la surprise était grande. L'acte est loin d'être lié à la parole. Et tout est parti des dernières journées des concertations nationales. Les Colonels ont falsifié tous les rapports finaux afin de rester les seuls maîtres à bord. Malgré cela, le peuple s'est limité, aux dénonciations tout en passant qu'ils allaient rectifier le tir. Pire, ils mettent en place le collège de désignation du Président de la transition et finalement, ils imposent leur choix tout en foulant au pied tout ce qui avait été prévu pour l'inclusivité dans ce choix. Pour preuve, ceux-là qui composaient ledit collège ont clairement confirmé, de manière publique, qu'ils ont été juste informés et ils ont pris acte de la décision des militaires. C'est en ce moment, qu'on a aussi constaté le divorce entre le M5 RFP et les putschistes car n'étant pas repré-

senté ce jour et Choguel Kokalla Maïga, une des personnalités influentes du M5 RFP, a fait des sorties publiques pour expliquer les raisons de leur non-participation au collège de désignation du président.

A la suite de cette trahison émanant de la part des militaires, comme si cela ne leur suffisait pas, ils prennent tous les secteurs clés, pommions économiques et autres, du pays en otage en plaçant leurs hommes presque tous aussi des militaires. Et ils bouclent la boucle avec le Conseil National de Transition (CNT) dont le mode de désignation des membres dépasse tout entendement.

Après s'être assis confortablement, après avoir berné le monde entier précisément leur allié naturel en de telle circonstance, le M5 RFP, ils s'aventurent dans la logique de mettre en prison tous ceux qui s'approprieront à dénoncer leurs mauvaises pratiques. C'est ainsi qu'un coup d'État imaginaire a été révélé et des gens arrêtés par la Sécurité d'État puis incarcérés à la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako (MCA). Ensuite, les putschistes se dirigent vers la grande famille de la presse. Ras Bath arrêté pour la simple raison qu'il étale des déboires de la transition lors de ses émissions sur Renouveau, alors les Colonels étaient dans la logique de prendre tous ceux qui sont proches de ce dernier et font les mêmes dénonciations sur les supports médias à leur disposition. Moi-même Boubacar Yalkoué, en fait partie de leurs cibles. Des documents confidentiels rédigés dans ce sens m'ont été montrés où mon nom est mentionné. En plus de cela, deux tentatives de m'arrêter m'ont été aussi rapportées par des éléments de ceux-là qui avaient en charge cette mission.

Au regard de l'ombre malsaine des mains des putschistes, les faitières de la presse, à la lecture du document décrétant l'état d'urgence et faisant mention du contrôle des contenus médiatiques et le réquisitoire du procureur près le tribunal de grande instance de la commune 3 sur le cas « tentative de déstabilisation » qui souligne la possible implication des personnalités du monde médiatique, ont décidé de sortir de leur réserve et faire barrage au complot qui se dessinait contre le monde des médias. Cette posture les (militaires) a freinés dans leur élan diabolique, mais se limiteront ils en si cours chemins ? Tout dépendra de la détermination des faitières de la presse.

Du monde des journalistes, place à la société civile. Les putschistes interdisent toutes manifestations qui vont en leur défaveur. C'est ainsi qu'ils ont réprimé la manifestation de certains de leurs alliés d'hier, devant le monument de l'Indépendance, qui sont contre la présence française au Mali. Ensuite, ils ont gazé la caravane du CDR vers l'hôpital Gabriel Touré.

Comme si ces pratiques honteuses ne leur suffisaient pas, les putschistes s'aventurent dans d'autres pratiques qui seront sources, à n'en pas douter, de soulèvement populaire. D'abord, la création d'une cellule au sein du ministère de l'administration territoriale qui arrache des prérogatives à la CENI et la Délégation Générale aux Élections au moment où les conclusions du Dialogue National Inclusif parlent de mise en place d'un organe Unique pour l'organisation des élections. Ils viennent de mettre en place contre toute attente une sorte de serpent à trois têtes pour des desseins inavoués. Ont-ils à l'idée de se préparer ou préparer quelqu'un à prendre la présidence de la République à la fin de la transition ? L'intention se murmure un peu partout.

Ensuite, la Nomination des membres du Conseil Consultatif Interrégional de la Zone de Développement des Régions du Nord a frustré plus d'un car cela dénote certainement que les autorités de la transition sont prêtes à mettre en œuvre intégralement, en l'état, l'accord d'Alger au moment où tous les fils du pays suite au DNI sont d'accord pour la relecture dudit accord. Et il est nécessaire de le préciser, les groupes armés signataires et non signataires dudit accord étaient représentés aux travaux du DNI et ont tous validé la décision prise au CICB. Alors pourquoi, les autorités de la transition veulent aller contre une décision populaire avec à la clé des agisse-

ments qui confirment sans se tromper la partition du Mali ?

En dernier ressort, la note qui a choqué plus d'un, c'est la décision de la CMA : Numéro 011-Ptd portant création de la zone du Gourma. C'est une zone de Défense et de Sécurité, comme indiquée dans la note, dans le but de mieux contribuer à la sécurité des personnes et de leurs biens en partenariat avec les forces nationales et internationales. En français facile, cela veut dire qu'il y a un État dans un État. Cette insolence de la CMA n'a pas été répondue jusqu'à présent ni par les autorités de la transition ni par la Minusma (ONU), encore moins par Barkhane (France) et G5 Sahel (forces africaines). Ce qu'il faut comprendre, la CMA est en train de mettre minutieusement en place, sous l'aile protectrice des autorités de la transition, son dessein de disloquer le Mali et sa République (AZAWAD) commence à sortir de l'imaginaire.

Au regard de tous ces faits graves qui sont assimilables à la haute trahison, il n'y pas lieu d'espérer le Mali Kura sous le leadership des Colonels Putschistes.

En quelques mois, ils ont fait pires qu'IBK même sur leur propre terrain : la Défense du territoire, des personnes et de leurs biens, ils sont indéfendables avec la situation au centre du Mali précisément le cas de Farabougou assiégé durant des mois par des terroristes.

Ces putschistes ont tout foulé au pied et sont dans la logique de précipiter la fin du Mali en tant qu'État.

Il revient au Peuple de se décider pour défendre son honneur et sa dignité où voir son avenir gaulvaudé par des arrivistes.

Boubacar Yalkoué
Source : Journal le Pays- Mali



Recommandations des partenaires internationaux de la France : Réordonner les stratégies de stabilisation du Sahel

Décus par les résultats de l'approche privilégiant l'option militaire, les principaux soutiens des efforts de stabilisation menés par la France au Sahel, y compris certains responsables français, explorent d'autres options. Ils l'ont fait savoir dans un rapport rendu public, le 1er février 2021. Pour ceux-ci, l'approche actuelle n'a pas jugulé la crise sécuritaire qui continue de s'étendre dans de nouvelles zones. Parallèlement, la frustration des populations vis-à-vis des gouvernements sahéliens s'accroît, comme l'illustrent les troubles qui ont conduit au coup d'Etat d'août dernier au Mali. Ils invitent donc la France et ses alliés à apporter des réponses à la crise de gouvernance, la vraie plaie de la région, tout en encourageant les Etats sahéliens à dialoguer avec les populations rurales, et pourquoi pas, avec les insurgés !

Tout serait donc plus une crise de gouvernance qu'une question purement militaire. Aussi estiment-ils que les opérations militaires, bien qu'importantes doivent plutôt se mettre au service de cette nouvelle approche. Voici donc

pour les lecteurs de « Malikilé », une synthèse du rapport produits à cet effet par les partenaires internationaux de la France dans la stabilisation du Sahel, et plus particulièrement au Mali.

Soutenues principalement par la France, les stratégies de stabilisation du Sahel s'enlisent dans un contexte marqué par les violences communautaires, les insurrections jihadistes et la perte de confiance des populations dans leurs gouvernements. Ces stratégies reposent sur de vastes investissements dans la sécurité, le développement et la gouvernance, mais s'articulent prioritairement autour des opérations françaises visant à défaire militairement les jihadistes. La Covid-19 a aggravé cette tendance à l'enlèvement, en freinant les opérations des Casques bleus au Mali, la formation des forces de sécurité sahéliennes et les activités de développement.

Des alliés de la France s'en inquiètent, surtout après le coup d'Etat d'août 2020 au Mali. « **Paris et ses partenaires devraient réordonner leurs priorités en privilégiant la gouvernance : renforcer la capacité des**

gouvernements à fournir des services de base aux citoyens, privilégier l'apaisement des tensions par le dialogue avec et entre les communautés et inciter à la réforme de la gouvernance, notamment par un meilleur contrôle des finances publiques », estiment-ils. Cela, au regard du fait que sept ans après l'arrivée des forces françaises déployées pour lutter contre les jihadistes au Mali, la région traverse toujours une crise profonde.

Les premières opérations françaises, menées en 2013, ont eu un impact significatif : elles ont bloqué l'avancée des jihadistes vers le centre du pays alors qu'ils avaient déjà conquis une grande partie du nord du Mali, et chassé les combattants des villes septentrionales. Toutefois, indique le rapport, depuis lors, les insurgés ont repris leur expansion, notamment au centre du pays, et ont traversé les frontières, s'installant au sud-ouest du Niger comme au nord et à l'est du Burkina Faso. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), affilié à Al-Qaeda, et la branche locale de l'Etat islamique ayant exploité des tensions au sein et entre les communautés rurales de ces zones pour recruter des habitants mécontents afin de renforcer leurs opérations.

Selon le rapport, depuis 2016, les attaques jihadistes ont quintuplé et les violences inter-ethniques sont montées en flèche. Malgré un effort considérable de la France, de ses partenaires et des Etats sahéliens pour ne pas céder plus de terrain et regagner les territoires perdus, les insurgés continuent de s'implanter dans plusieurs zones rurales sensibles pour s'étendre vers le sud de l'espace sahélo-sa-



harien. Et la pandémie de Covid-19 et le coup d'Etat au Mali, indique-t-on, ont eu d'autres conséquences. Malgré la pandémie, les campagnes militaires contre les jihadistes menées par l'opération française Barkhane se sont poursuivies à un rythme soutenu, mais la mission de l'ONU au Mali a dû réduire ses activités, et les missions européennes de formation des forces de sécurité au Mali et au Niger ont été temporairement suspendues.

La pandémie a également eu une incidence sur les budgets consacrés au développement ; une partie de ceux-ci ont été réorientés pour faire face à la Covid-19 en 2020-2021. En conséquence, les efforts internationaux se sont un peu plus articulés autour des opérations militaires. Parallèlement, le coup d'Etat au Mali est une illustration criante de la crise de confiance entre les populations et leurs gouvernements. Les manifestations massives qui ont débouché sur le coup d'Etat sont d'abord nées de l'indignation de la population face aux manipulations électorales, mais ont surtout été alimentées par l'exaspération qui couvait dans les rues de Bamako en raison de la corruption et de l'incapacité de l'Etat à lutter contre l'insécurité généralisée. Ces mécontentements sont également palpables à d'autres niveaux au Burkina Faso et au Niger. Jusqu'à présent, ces événements n'ont pas suscité d'inflexion stratégique majeure à l'échelle internationale.

Les opérations militaires de Barkhane, souvent menées en collaboration avec les forces de sécurité sahéniennes et dans certains cas avec des milices locales, ont pour but de tenir les jihadistes à distance, de reprendre et de garder le contrôle des zones dont ils s'étaient emparés. En principe, ces campagnes devraient permettre le retour des autorités étatiques et de leurs représentants dans les zones rurales. La mission de stabilisation de l'ONU soutient également le retour de l'Etat et vise notamment à protéger les civils. Les missions et opérations de l'UE renforcent les capacités des forces de sécurité du Sahel afin qu'elles puissent, à terme, prendre la relève. Les projets de développement ont pour objectif d'aider les gouvernements à regagner la confiance des habitants des zones touchées par l'insurrection.

« En janvier 2020, lors du sommet de Pau, la France et les Etats du Sahel ont largement validé l'approche en vigueur et ont

depuis renforcé à nouveau leurs opérations militaires. Toutefois, la spirale de violence qui touche les zones rurales et la colère croissante vis-à-vis des gouvernements de la région interrogent sur le bien-fondé de ces stratégies. Les opérations militaires ont certes leur part d'utilité. Elles ont récemment permis des gains tactiques, notamment en éliminant des chefs jihadistes. Toutefois, les forces de sécurité sahéniennes et les milices locales continuent à commettre des abus à l'encontre des civils, ce qui contribue à gonfler les rangs des jihadistes ».

Or, indique le rapport, des opérations militaires de plus grande intensité, en particulier celles qui s'appuient sur les milices locales, risquent d'alimenter la violence communautaire, dont tirent parti les insurgés. Le renforcement des autorités étatiques s'est principalement fait à travers une hausse des capacités et des projets d'infrastructure. Cependant, ces stratégies gagneraient à mettre en œuvre d'autres initiatives qui pourraient s'avérer plus efficaces pour apaiser les litiges locaux et convaincre les populations rurales de la bonne volonté de l'Etat central. Les projets de développement censés avoir un « impact rapide » sont généralement inefficaces dans les zones où règne l'insécurité et où les citoyens ne font pas confiance aux autorités.

Une approche qui suscite un doute croissant parmi les responsables de Bruxelles et d'autres partenaires européens. Aussi, pour changer de tactique, ceux-ci proposent une réponse appropriée à l'impasse actuelle sévissant au Sahel consisterait à réordonner les priorités des stratégies actuellement en place, de sorte que ces dernières répondent d'abord à une crise de gouvernance, plutôt qu'à une crise d'insécurité. Ce, d'autant que la crise de gouvernance, qui est à l'origine des problèmes du Sahel, génère une hostilité grandissante à l'égard des gouvernements. Elle prend aussi bien la forme d'une insurrection rurale que de manifestations urbaines. Pour eux, envisager une approche alternative fondée sur ce nouveau paradigme n'implique pas l'abandon de la stratégie multidimensionnelle actuelle, mais plutôt un réajustement de ses priorités. Cette nouvelle approche, indique le rapport, privilégierait, en premier lieu, les dialogues locaux, afin de permettre le déploiement de l'Etat central dans les zones rurales et prépa-

rerait, ensuite, une réforme plus large de la gouvernance. Aussi, les partenaires internationaux devraient encourager les Etats à redoubler d'efforts pour négocier des trêves entre les factions locales en guerre et apaiser les différends entre et au sein des communautés ainsi qu'entre celles-ci et les acteurs étatiques. Ils devraient également accorder bien plus d'importance à l'accès aux services publics, notamment en matière de santé et d'éducation, y compris dans les zones où les forces de sécurité ne sont pas encore déployées. Ils devraient encourager les Etats du Sahel à améliorer la gestion des finances publiques, éventuellement en conditionnant plus fermement certains financements à des réformes.

« Les opérations militaires demeurent essentielles, mais elles devraient être subordonnées à cette stratégie. Dans certaines zones, les Etats du Sahel et leurs partenaires pourraient utiliser la pression militaire pour affronter les jihadistes ou les empêcher d'occuper de nouveaux territoires. Ailleurs, ils pourraient suspendre momentanément cette pression pour permettre aux autorités civiles d'initier des efforts de paix à l'échelle locale, voire avec des chefs d'insurrection locaux. Quant aux Etats sahéniens, ils doivent impérativement prendre les mesures nécessaires afin que les forces de sécurité et leurs alliés limitent leurs abus », souligne-t-on dans le rapport.

Ils pourraient également mener plus d'activités en faveur des populations locales, notamment en conduisant des opérations de récupération du bétail volé. Ces mesures appuieraient les efforts visant à regagner la confiance des populations des zones rurales touchées par l'insurrection, qui ont souvent l'impression que l'Etat est plus enclin à mener une répression et à aider les Occidentaux contre la menace jihadiste qu'à leur fournir des services de base. Le rapport conclut que les stratégies de stabilisation du Sahel soutenues par la France se trouvent à un tournant décisif : elles doivent être réordonnées, avec en toile de fond, la prise en compte et la gestion de la crise de gouvernance dans les Etats concernés... Un préalable, sans quoi, les résultats escomptés resteront mitigés !

■ Yama DIALLO

Réformes politiques, institutionnelles et élections : Le Consortium des OSC pour des Réformes profondes au Mali fustige et propose



Le Consortium des OSC pour des Réformes profondes au Mali, composé de l'Observatoire pour les Elections et la Bonne gouvernance au Mali (OBSERVATOIRE), une plateforme de 36 Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Associations de la société civile ayant développé une expertise dans le domaine électoral et sur les questions liées à la gouvernance démocratique depuis 1996 au Mali, de l'Association des Jeunes pour la Citoyenneté Active (AJCAD), DONIBLOG-Communauté des Bloggeurs du Mali, et de la Fondation TUVINDI évoluant dans le domaine de la gouvernance démocratique à travers les TIC, s'inquiète de la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles en cours, pourtant un passage obligé pour des élections libres et transparentes, et invite les autorités de transition à revoir leur copie et plus d'inclusivité pour un processus réussi. Dans une déclaration produite à cet effet, on peut lire : « Les organisations de la société ci-

vile ont été surprises de la création, à travers la Décision n°2020 000577 /MADT-SG en date du 15 Décembre 2020, d'une cellule d'appui au processus électoral de la Transition alors que la Transition devrait servir d'opportunité pour réaliser certaines réformes électorales pouvant déboucher notamment sur la création d'un organe unique, indépendant et autonome de gestion des élections. Au vu de ses attributions, ce nouvel organe créé par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) s'ajoutera à la pléthore d'organes existants, à savoir la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), la Délégation Générale aux Élections (DGE) et le MATD. La société civile estime qu'au vu des récents défis électoraux constatés, relatifs notamment à la tenue des élections par le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et la gestion du contentieux électoral par la Cour Constitutionnelle, la mise en place

d'une structure unique et indépendante, conformément au protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, s'impose en vue d'éviter que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets ». S'appuyant sur la dernière mission de supervision de la CEDEAO au Mali, les 11 et 12 janvier 2021, qui a concerné les autorités de transition et les forces vives maliennes (partis politiques, société civile, etc.), et qui a recommandé, entre autres, de renforcer les concertations et le dialogue, d'inclure toutes les forces vives pour une transition inclusive, apaisée et réussie, de respecter le délai des 18 mois contenu dans la Charte et de créer les conditions pour l'organisation des élections de fin de transition, le Consortium invite les autorités de la transition à adopter un processus inclusif et représentatif réunissant les partis politiques, les représentants de la société civile, les minorités, les femmes, les jeunes et les partenaires internationaux afin de discuter

des réformes à entreprendre. Le Consortium recommande, à cet effet, pour la réussite de la transition, trois actions prioritaires.

Mettre en place un Organe de Gestion Electorale unique

L'architecture institutionnelle électorale actuelle avec le Ministère de l'Administration territoriale, la CENI, la DGE, le CNEAME et la Cour Constitutionnelle, est assez complexe et n'a pas réussi jusque-là à permettre une gestion efficace et crédible des processus électoraux. La Transition se doit de trancher les questions relatives à la création d'un organe indépendant et unique de gestion des élections au Mali dans un souci de cohérence et d'efficacité technique et financière ; avec toutes ou parties des prérogatives du MATD, de la CENI, de la DGE et de la Cour Constitutionnelle. Ainsi, l'Organe unique de gestion des élections proclame les résultats définitifs et la Cour Constitutionnelle se charge du Contentieux électoral.

La majorité des acteurs politiques et de la société civile se sont accordés sur la priorité de mettre en place un OGE indépendant, unique et pérenne. L'impartialité de l'OGE est cruciale pour accroître la crédibilité du processus électoral, pour permettre l'acceptation des résultats. Il est nécessaire d'adopter une nouvelle loi portant création d'un OGE indépendant et unique avec toutes les garanties liées à son indépendance financière et administrative ; d'assurer la nomination de personnalités indépendantes, compétentes et ayant une certaine notoriété à sa tête et d'attribuer à l'OGE toutes les fonctions liées au cycle électoral : inscription, réception des candidatures, contrôle de la campagne électorale, organisation du scrutin, annonce des résultats, fixation du calendrier électoral, édition des textes ré-

glementaires, etc.

Réviser les textes connexes à la loi électorale

Selon le Consortium, il est impératif pour les Autorités de la Transition de percevoir les réformes politiques institutionnelles et électorales dans leur exhaustivité. Il ne s'agit pas seulement d'une simple relecture de la loi électorale, de la loi organique des députés et de la Charte des partis politiques. La relecture doit s'étendre aux autres textes nécessaires à la tenue d'élections crédibles comme la Constitution du 25 février 1992 et la loi sur le découpage territorial et électoral.

Aussi, la révision des modalités de désignation des membres de la Cour Constitutionnelle et les attributions de la Cour en matière de contentieux électoral ; le plafonnement des dépenses et le dispositif de comptabilité des campagnes avec comme objectif d'instaurer la transparence, mais aussi d'améliorer l'équité entre les candidats lors des différents scrutins ; la promotion des débats entre les candidats aux premier et deuxième tours de l'élection présidentielle ; l'exigence de la publication en ligne des résultats des scrutins par centres et bureaux de vote dans la Loi électorale ; le découpage électoral de l'ensemble des cercles contenus dans les 19 régions créées depuis 2012, pour la hausse du nombre des élus nationaux et locaux, conformément à la Loi n°2012-017/ du 02 mars 2012 et la Loi n°2012-018/ du 02 mars 2012 ; l'intégration des nouveaux majeurs dans le fichier électoral et la radiation des personnes décédées ; l'amélioration de l'état civil, du recensement, du fichier électoral, des cartes d'électeur et des procurations... constituent, pour le Consortium, des préoccupations majeures.

Adopter une stratégie d'éducation civique et de sensibilisation

Parallèlement au processus de réformes, le Consortium estime qu'une stratégie d'éducation civique devrait se faire tout au long de la phase transitoire. Les autorités de transition, les partis politiques et les organisations de la société civile doivent communiquer, informer et sensibiliser les citoyens sur les réformes à entreprendre et les étapes de la transition démocratique. Ces activités doivent se dérouler en français et dans les langues nationales (Khassonké, soninké, peul, bambara, malinké, bomu, minianka, sénoufo, dogon, sonhaï, arabe et tamashek), pour une appropriation véritable de la gouvernance et de la démocratie par les citoyennes et les citoyens du Mali. Aussi, pour conclure, le Consortium des Organisations de la société civile spécialisées sur les questions électorales, invite les autorités de la transition à : Créer un environnement inclusif et représentatif réunissant les partis politiques, les représentants de la société civile, les minorités, les femmes et les jeunes ; Comprendre que le processus électoral ne doit pas être perçu de manière séparée des autres éléments nécessaires à la consolidation d'une démocratie ; Concilier les exigences de respect des délais de la transition et des délais raisonnables nécessaires à la mise en place d'un OGE unique, pour organiser des élections crédibles et transparentes ; Entreprendre les réformes politiques institutionnelles et électorales nécessaires, dans un court terme ; Mettre en place, à très court terme, l'OGE unique ; afin de lui permettre d'organiser des élections crédibles, inclusives et transparentes à la fin de la transition.

■ Yama DIALLO



Bibliothèque nationale du Mali : La ministre Konaré s'engage à redorer le blason de la structure

Dans l'objectif de s'enquérir des problèmes qui minent la bibliothèque nationale du Mali, la ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, Kadiatou Konaré s'est rendue sur les lieux. C'était ce vendredi 29 janvier 2021.

L'infatigable ministre de la Culture malienne a pris la mesure de la profondeur des difficultés dont souffrent les structures relevant de son département. C'est ainsi qu'elle a effectué le déplacement dans les locaux de la direction nationale des bibliothèques et de la documentation (Bnbd). L'occasion a été propice pour la patronne du département de la Culture, de l'Artisanat et du

Tourisme d'échanger avec le personnel sur les problèmes qui minent la structure et ses activités prioritaires.

Dans son intervention, la ministre Konaré a affirmé que la bibliothèque nationale est un haut lieu de la vulgarisation de la connaissance, du savoir ; un lieu privilégié de diffusion des livres et de toutes sortes de documentation. En parlant des difficultés de la bibliothèque

nationale, elle dira qu'elles sont énormes. « C'est d'abord des difficultés liées à la gestion de l'espace, aux ressources humaines qui manquent aux salles de lecture, à la médiathèque et la salle informatique », a laissé entendre la ministre qui ambitionne d'aider la structure à se redresser, à se relever pour jouer pleinement le rôle qui est le sien.

Pour poser des actions concrètes au niveau de la bibliothèque, elle demande aux travailleurs de lui faire un état des lieux des différents problèmes pour qu'elle redore le blason du lieu. Elle n'écarte pas de se pencher sur les textes qui régissent le fonctionnement de la structure.

Pour rappel, la ministre a visité de haut en bas le bâtiment dont la mission est d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de bibliothèque et de documentation et d'exercer le contrôle technique sur les bibliothèques et les centres de documentation.

Source : L'Alerte



Tunisie : Le chef du parlement s'en prend au président sur le remaniement gouvernemental

« La composition de l'exécutif relève strictement de la responsabilité du parti au pouvoir et du chef du gouvernement », a déclaré lors d'une visioconférence Rached Ghannouchi, président du Parlement tunisien, soulignant que le chef de l'État a «un rôle symbolique» sur cette question.



Le bras de fer continue entre Kais Saïed et son chef du gouvernement Hichem Mechichi, appuyé par le chef de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) sur le dernier remaniement ministériel. En effet, le chef de l'État, qui a dénoncé le non-respect des dispositions de la Constitution dans la nomination des 12 nouveaux ministres, refuse d'en recevoir certains soupçonnés selon lui de conflit d'intérêts dans des affaires.

C'est dans ce contexte que le président de l'ARP Rached Ghannouchi a attaqué frontalement le Président Saïed lors d'une intervention par visioconférence, affirmant que conformément à la Constitution, le rôle du chef de l'État dans la nomination du gouvernement «est symbolique».

«Le Président de la République refuse d'accepter la prestation de serment de la nouvelle équipe gouvernementale, rejetant ainsi tout le remaniement», affirme M. Ghannouchi qui souligne qu'«il croit avoir les prérogatives d'accepter certains ministres et d'en refuser d'autres».

Et d'ajouter que le régime politique tuni-

sien «accorde un rôle symbolique au Président de la République, et non un rôle constitutif [...]. De ce fait, la composition de l'exécutif relève strictement de la responsabilité du parti au pouvoir et du chef du gouvernement».

«Rien n'a été prouvé contre» ces ministres Le chef de l'État fonde sa position sur l'article 89 de la Constitution qui stipule: «Le chef du gouvernement et les membres du gouvernement prêtent, devant le Président de la République, le serment suivant: "Je jure par Dieu Tout-Puissant d'œuvrer avec dévouement pour le bien de la Tunisie, de respecter sa Constitution et ses lois, de veiller à ses intérêts et de lui être loyal"».

Ainsi, selon M. Saïed, le fait que certains ministres sont soupçonnés de conflit d'intérêts rend leur serment caduc, ce qui lui confère le droit de refuser de les recevoir.

Or sur ce point, Rached Ghannouchi explique que les accusations lancées à l'adresse de certains nouveaux ministres ne sont accompagnées «d'aucune preuve», ajoutant que «quand on veut disqualifier une personne on l'accuse

de corruption».

«La corruption est un jugement qui doit être rendu par la justice ou encore par le Parlement», rappelle-t-il, ponctuant que «rien n'a été prouvé contre ces personnes accusées, il s'agit de simples combines [...]. Si nous laissons libre cours à ce genre d'accusations gratuites, plus aucune personne n'accepterait à l'avenir d'assumer une quelconque responsabilité».

La situation de blocage risque de durer sauf si le Président Saïed revient sur sa décision. En effet, ce problème d'interprétation de la Constitution devrait normalement être tranché par la Cour constitutionnelle. Or cette dernière n'est toujours pas installée bien que prévue par la Constitution adoptée en 2014.

La Constitution est-elle à l'origine du «blocage»?

La nouvelle Constitution tunisienne partage les pouvoirs entre le Président de la République, le chef du gouvernement et l'ARP représentée par son président, faisant ainsi du régime politique du pays une sorte de pyramide coupée au sommet et formée donc de trois têtes.

Le Dr Riadh Sidaoui, président du Centre arabe de recherches et d'analyses politiques et sociales de Genève, estime que ce partage des prérogatives qui nécessite à chaque fois un accord ou un compromis entre les trois responsables pour faire avancer un projet ou prendre des décisions a en réalité généré «un blocage» politique du pays.

Dans une intervention sur sa chaîne YouTube, le Dr Sidaoui explique que l'incapacité des autorités à apporter des réponses rapides aux problèmes économiques et sociaux du pays réside pour une grande partie dans «le système politique instauré par la Constitution post-révolution qui a généré un blocage complet du pays». La cause réside dans «le fait d'avoir dépouillé de manière insensée le Président de la République de certaines prérogatives, l'empêchant ainsi de pouvoir donner une direction au développement du pays». Et de conclure: «sur ce point, la Constitution devrait être amendée».

Source : Sputnik

Somalie : Au moins trois morts dans une attaque revendiquée par les shebab à Mogadiscio

Au moins trois morts et six civils blessés lors de l'attaque d'un hôtel du centre de Mogadiscio ce dimanche 31 janvier. Elle a été déjà revendiquée par les islamistes radicaux shebab. La zone de l'explosion a été bouclée par les forces armées somaliennes.

Dans l'attaque d'un hôtel du centre de Mogadiscio, revendiquée par les islamistes radicaux shebab, affiliés à la nébuleuse terroriste Al-Qaïda*, et qui se poursuivait dimanche soir, au moins trois personnes sont mortes d'après d'une source sécuritaire somalienne.

« Jusqu'ici, la mort de trois personnes, deux civils et un agent de sécurité, est

confirmée mais le bilan pourrait être plus élevé », a déclaré à l'AFP Mohamed Dahir, un responsable de l'agence nationale de sécurité, ajoutant que six civils avaient été blessés.

Il a ajouté que six civils étaient blessés et que le « siège », débuté il y a plus de cinq heures, se poursuivait.

« Nous pensons qu'il y a trois terroristes

retranchés dans une pièce à l'étage inférieur du bâtiment principal. Mais malheureusement il y a toujours des civils coincés à l'intérieur, même si beaucoup d'entre eux, dont des haut responsables militaires, ont été secourus et extraits du bâtiment », a également déclaré M. Dahir. Deux témoins ont indiqué à l'AFP avoir vu trois corps, ceux d'une femme et de deux hommes. L'attaque visant l'hôtel

L'hôtel Afrik, situé près du KM4, un carrefour très fréquenté du centre de Mogadiscio, est utilisé notamment par des officiels somaliens, des membres des forces de sécurité et des leaders communautaires.

« Les terroristes ont attaqué l'hôtel Afrik aux alentours de 17h00 et la police a immédiatement investi le bâtiment », a déclaré dans la soirée le porte-parole de la police, Sadik Dudishe.

Source : Sputnik



CHAN 2021 : Quatre prétendants pour le sacre

Les quarts de finale du Championnat d'Afrique des nations (Chan) organisé au Cameroun ont livré leur verdict à l'issue des rencontres jouées ce week-end.



Mali, Cameroun, Maroc et Guinée forment le carré d'as de la 6^e édition du Chan dont les demi-finales sont programmées mercredi. Les affiches des quarts étalées samedi et dimanche ont réservé un plateau de rêve pour les demi-finales. Maroc / Cameroun, finale avant l'heure. Jamais deux sans trois, l'adage s'est encore vérifié entre le Cameroun et la RD Congo au Chan. Les Lions indomptables devant un public acquis à leur cause, ont pris le meilleur sur les Léopards (2-1) qui avaient pourtant ouvert le score. Une qualification méritée sur l'ensemble de la partie pour des Camerounais qui retrouveront sur leur chemin le tenant du titre, le Maroc. Les Lions de l'Atlas expéditifs en quarts, ont plié la Zambie (3-1) rapidement réduite à 10 dès la 20^e minute de jeu au stade de la Réunification de Douala. Cette demi-finale au sommet au Limbe Om-

nisports Stadium, promet de belles empoignades entre deux favoris au sacre final. Et la jauge des 50 % imposée par le Comité d'organisation pour la vente des billets, pourrait bien en prendre un sacré coup devant la capacité du stade (20.000 places). Le quart entre le Cameroun et la RD Congo s'est déroulé dans un stade bien rempli malgré la jauge fixée à 25 % des 50 000 places habituelles pour cause de coronavirus.

Mali / Guinée, le derby ouest-africain

L'autre demi-finale opposera le Mali, victorieux au bout du suspense du Congo aux tirs au but (0-0, tab 5-4), à la Guinée tombeuse d'une vaillante sélection des Amavubi (Guèpes) (1-0) dans une rencontre heurtée, marquée par un carton rouge de chaque côté.

Ce derby ouest-africain est un remake de la demi-finale du Chan de 2016 au Rwanda, qui avait vu les Aigles du Mali prendre le dessus sur le Syli local (1-0) grâce à une réalisation en toute fin de partie de Yves Bissouma. C'est dire qu'à côté de l'objectif d'atteindre une première finale dans cette compétition, les hommes de Lappé Bangoura tenteront de prendre leur revanche sur ceux de Nouhoum Diané, qui caressent eux, le rêve d'aller au bout cette année, après la désillusion de la finale perdue en 2016 devant la RD Congo à Kigali.

Programme des demi-finales :

Aujourd'hui 3 février 2021
Stade Japoma de Douala
Mali vs Guinée, 15h GMT.
Limbe Omnisports Stadium
Maroc vs Cameroun, 19h GMT.



Bélier (21 mars - 19 avril)

Si une certaine pression pesait sur vos épaules ces derniers temps, tout se calme et tout redevient beaucoup plus positif ! On peut dire qu'aujourd'hui c'est une belle journée sur le plan professionnel. On vous propose un changement de direction.

Ouf ! Vous pouvez souffler, vous attaquez le dernier jour du mois en vous félicitant, car vos finances ne sont pas dangereusement dans le rouge. Vous avez lutté pour ne pas tomber dans les dépenses compulsives, vous êtes fier de vous.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Ami Taureau, si vous utilisez les mathématiques, ou des connaissances scientifiques dans votre métier, vous allez décrocher le jackpot aujourd'hui ! En effet, l'amas planétaire Lune-Mercure-Vénus va dérouler le tapis rouge à votre carrière...

Dans votre signe, Mercure vous fera cocher toutes les cases qui vous conduiront à la bonne santé financière... Aujourd'hui, ami Taureau, vous ne plaisantez pas du tout avec l'argent ! Pour autant, vous n'en ferez pas non plus une obsession... Ouf !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Par contre c'est dans ce domaine que vous pourrez donner libre cours à votre créativité débordante. Des idées géniales vont venir à votre conscience et vous pourrez ainsi canaliser votre énergie en exprimant positivement ce qui sort de vos profondeurs intérieures.

Le noeud nord en Cancer vous parle d'acceptation de soi et de vos richesses. Il peut s'agir aussi de vos richesses intérieures. Vous devez faire un travail de nettoyage intérieur des vieilles mémoires obsolètes. Reprenez le pouvoir sur votre vie.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous passerez à l'action après avoir évalué la situation. Votre force reposera sur une alliance de tact et d'aplomb. Vous alternerez des phases de travail en équipe avec d'autres en solo, un équilibre indispensable à vos yeux pour faire du bon boulot.

Vous ferez preuve d'une incroyable intuition à laquelle s'ajoutera un instinct infaillible pour réaliser de bonnes affaires. Dans l'instant, vous capterez si le projet est fiable et quel profit vous pourrez en tirer. Vous userez de la chance sans en abuser.



Lion (22 juillet - 23 août)

Votre meilleur atout reste avant tout votre disponibilité. Votre organisation permet à vos activités de s'épanouir, votre évolution professionnelle se fait dans des conditions favorables. Rien à redire, à part, continuez les efforts !

Les planètes annoncent de bons retours sur investissement, votre argent fait des petits, vous n'aurez plus qu'à compter les retombées d'ici quelque temps. La bonne nouvelle vous enchante, dans votre tête vous commencez à vous faire des plans.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Aider les collègues qui éprouvent des difficultés, la réponse est oui ! Faire leur travail, la réponse est non ! Chez vous, ami Vierge, la bonté commence avec le b de bonté et non avec le b de bêtise... Que ce soit bien clair entre vous et eux ! C'est par l'action énergique que vous allez vous occuper de vos affaires. Vous allez pourvoir vous-même à vos nécessités financières. Grâce à l'intervention de Vénus, vous allez affirmer votre esprit d'entreprise et garder la mainmise sur vos possessions...



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Si vous avez un travail créatif ou artistique, ce sera une très bonne journée pour vous car l'imagination voisinerait avec les bonnes intuitions. Vos idées seront sans aucune limite. Vous aurez un feeling certain et très prononcé pour l'esthétique de très bon goût.

De l'argent caché pourrait vous apparaître au grand jour et vous créer une assez bonne surprise. Vous n'avez jamais soupçonné que de telles situations puissent vous arriver. Vous n'en revenez pas. Quelle chance vous avez !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Il vous restera encore quelques tracasseries à régler, qui causeront un léger retard dans vos activités, mais qu'à cela ne tienne : vous aurez de l'énergie à revendre et une détermination à toute épreuve. Une fois terminées, vous aurez le champ libre.

Ce sera par votre savoir-faire que vous récolterez des euros, tant en négociant qu'en recourant au système D. Par ailleurs, Mercure dans votre signe récompensera les actions que vous aurez menées par le passé. Vous serez gratifié grâce à vos mérites.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous n'hésitez pas à exprimer vos attentes, votre hiérarchie vous écoute attentivement, c'est un point très positif, cela veut dire que vos demandes sont prises en considération. Vous êtes un élément fort pour votre entreprise, c'est valorisant.

Vous ne vous laissez pas prendre au dépourvu. Aujourd'hui, vous regorgez de bonnes idées, si votre situation financière reste encore sous surveillance, vous n'hésitez pas à dépenser un peu d'argent si vous en avez envie, mais vous restez prévoyant.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous aurez du mal à croire en vos chances. En fait, vous ne cesserez pas de penser à l'évolution de votre carrière... Vous avez un talon d'Achille dans votre activité professionnelle : le manque de polyvalence ! Vous ne ferez rien pour que cela change...

Si l'argent était un carburant, vous seriez en panne sèche ! Votre esprit ne sera pas très alerte. Du coup, vous ne serez pas en mesure de faire preuve de savants calculs financiers, notamment ceux qui vous permettraient de faire des économies...



Verseau (20 janvier - 19 février)

La Lune noire en maison 2, vous oblige à revoir en profondeur les bases de vos revenus. De profonds changements sont à prévoir. Il faut repartir sur des bases plus saines mieux adaptées à la situation actuelle.

Vos revenus étant tributaires de votre métier. C'est par là qu'il faut commencer à réformer. Si vous ne faites pas les changements nécessaires, le destin va vous envoyer des situations qui vont vous forcer à le faire.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vos mises au point feront leur effet, d'autant plus que vous ne serez pas coutumier du fait. On vous regardera différemment et vos adversaires comprendront qu'ils devront composer avec vous au lieu de vous glisser des peaux de bananes sous les pieds.

Votre intuition ne vous aura pas trompé et ce sera triomphant que vous annoncerez cette bonne nouvelle pécuniaire à vos proches. Ils auront peut-être encore des doutes sur votre succès financier, mais s'inclineront, admiratifs, devant cette évidence.



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP